



Salaires - est il legal que chacun puisse connaitre mon salaire?

Par **astrakhan**, le **22/11/2010** à **14:50**

Bonjour,

Consultant au sein du cabinet de conseil, je souhaitai savoir si d'un point de vue légal il était possible de mettre à disposition des managers de ma société les rémunérations passées et présentes de tous mes collègues afin de leur faciliter les calibrages de nouvelles missions eu égard à leur coût pour la société. Ce qui donne à peu près comme question emboîtées...

-->Légalement parlant peut on faire ce genre de "mise à disposition" et si oui, cette mise à disposition peut elle être fait sans l'accord au préalable des concernés?

-->Faut il que ces derniers donnent leur accord au préalable?

-->Faut il que les salaires soient consultables de tous et à tous les échellons ou peut on ne priviligier que certains accès à cette grille?

-->Le salaire fait il partie d'un accord uniquement passé entre l'entrepreneur et son salarié ce qui ne justifie en rien qu'une personne non concernée au premier chef par cette notion soit à même d'en connaitre les détails contractuel liant une ressource à une entreprise?

En vous remerciant pas avance pour vos réponses

Cordialement